

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2127

Lyon 4e - Cession des droits de mitoyenneté en faveur de la Ville de Lyon sur un mur séparatif
situé entre les parcelles AR 97 et AR 105 impasse Viard - EI 04115 - N° inventaire
04115T002-01 – Opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit » - AP
2015-1, programme 00020

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2127 - LYON 4E - CESSION DES DROITS DE MITOYENNETE EN FAVEUR DE LA VILLE DE LYON SUR UN MUR SEPARATIF SITUE ENTRE LES PARCELLES AR 97 ET AR 105 IMPASSE VIARD - EI 04115 - N° INVENTAIRE 04115T002-01 – OPERATION 60021836 « FRAIS NOTARIES POUR LES ACQUISITIONS A TITRE GRATUIT » - AP 2015-1, PROGRAMME 00020 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5153 du 21 janvier 2013, vous avez bien voulu approuver le principe de restauration du jardin Rosa Mir situé 87 grande rue de la Croix-Rousse à Lyon 4^e. Ces travaux ont débuté en octobre 2015 et s'achèveront dans le courant du printemps 2016.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet «Acquisition de foncier».

Par délibération n° 2016/2144 du 6 juin 2016, vous avez approuvé l'actualisation des Autorisations de programme dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020.

La Ville de Lyon est propriétaire, depuis un acte signé le 9 mars 1987, d'un jardin inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté en date du 24 décembre 1987 et répertorié au titre du patrimoine du XX^e siècle.

Jules SENIS MIR, maître artisan maçon d'origine espagnol, a réalisé à partir de 1957 sur près de trente ans, un jardin « extraordinaire » sous le vocable de Rosa MIR en hommage à sa mère. Sous l'influence du modernisme catalan et plus particulièrement, d'Antoni GAUDI, dont il fut un des maçons au début sa carrière, Jules SENIS MIR a composé, sur une parcelle d'environ 400 m² cadastrée AR 105, un ensemble de structures décorées sur leur totalité par des galets et des coquillages collés accueillant une végétation luxuriante d'origine méditerranéenne.

Ce jardin enclavé est délimité par des murs principalement mitoyens supportant des parements décorés identifiés dans l'opération de restauration. Il résulte d'un plan de reconnaissance de limites et de bornage du 25 février 2011 et du procès-verbal de reconnaissance des limites dressé à la même date, que le mur séparatif entre les parcelles cadastrées AR 97 et AR 105 est mitoyen sur une distance de 17,09 mètres linéaires. Dans la perspective de la réalisation de travaux sur ce mur incluant l'héberge, la Ville de Lyon s'est rapprochée de la copropriété sise 1 impasse Viard pour engager les pourparlers en vue de l'acquisition de la mitoyenneté du mur séparatif entre les parcelles AR 97 et AR 105 sur la portion identifiée par les points D à E du plan de bornage établi en 2011.

Les copropriétaires de la parcelle cadastrée AR 97 sise 87 Grande rue (ou 1 impasse Viard) à Lyon 4^e réunis en assemblée générale le 9 septembre 2015 ont approuvé la cession de la mitoyenneté par les résolutions suivantes :

- adoption du procès-verbal de bornage et de reconnaissance des limites contradictoires établi le 16 juin 2015 par le cabinet Ratelade et Petithomme ;
- accord pour la cession à titre gratuit de la mitoyenneté du mur séparatif recouvert de parement et de jardinières, identifié au plan de bornage par les points D et E ;
- autorisation donnée pour la constitution de toutes les servitudes nécessaires au fonctionnement et à l'entretien correspondant à un droit de passage et à un droit d'échelle sur la parcelle AR 97, fonds servant au bénéfice de la parcelle AR 105, fonds dominant.

Afin de permettre la poursuite de cette opération de restauration, il vous est proposé d'approuver l'acquisition de la mitoyenneté du mur mitoyen situé 87 grande rue de la Croix-Rousse 1 impasse Viard, auprès de la copropriété située à la même adresse et de constituer des servitudes nécessaires à l'entretien de ce mur. Cette acquisition de mitoyenneté sur une assiette de 4 m² environ est consentie à titre gratuit et pour votre complète information, les services de France Domaine ont estimé ce bien à 2 000 € selon l'avis n° 2016-384V01134 daté du 18 avril 2016.

Les frais notariés estimés à 2 200 euros sont à financer par affectation d'une partie d'AP n° 2015-1, opération 600213836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit », programme 00020.

Vu les délibérations n° 2013/5153 du 21 janvier 2013, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/2144 du 6 juin 2016 ;

M. le Maire du 4^e arrondissement ayant été saisi le 29 avril 2016 ;

Vu l'avis de France Domaine du 18 avril 2016 ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'acquisition à titre gratuit auprès du syndicat des copropriétaires de la parcelle AR 97s sise 87, grande rue à Lyon 4^e de la mitoyenneté du mur séparatif situé entre les parcelles cadastrées section AR numéros 97 et 105, est approuvée.

2. La constitution de servitudes nécessaires à l'entretien de ce mur est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cette acquisition de mitoyenneté et à la constitution de servitudes.

4. Les frais notariés sont à financer dans le cadre de l'opération 60021836 « Frais notariés pour les acquisitions à titre gratuit », AP 2015-1, programme 00020.

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, correspondant aux frais notariés, estimée à 2 200 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00020, AP 2015-1, opération 60021836 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2016 : 2 200 euros.

6. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° Inventaire	Désignation	Superficie m ²	Compte nature	Montant	Observations
04115T002-01	Mitoyenneté du mur séparatif	4,00	2113	0,00	Acquisition à titre gratuit
04115T002-01	Frais notariés - Mitoyenneté du mur séparatif	/	2113	2 200	

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY